



Listen to this article

(Volume 6 des Etudes des Ecritures, pages 539, 540. 541)

QUI PEUT Y PRENDRE PART ?

Et tout d'abord personne ne devrait «communier» sans se confier au préalable dans le Sang Précieux de Christ répandu en sacrifice pour les péchés. Personne ne devrait «communier» sans avoir, sur les linteaux et les poteaux de son tabernacle terrestre, le sang d'aspersion qui nous parle de paix au lieu d'appeler la vengeance comme celui d'Abel (Héb. 12 : 24). Personne ne devrait prendre part à ces symboles s'il ne possède dans son coeur la réalité que ces derniers représentent; autrement dit, s'il n'a accepté le Christ comme celui de qui procède sa vie. Personne ne devrait «communier» s'il ne fait partie du Corps unique, du Pain unique et s'il n'a donné sa vie, son sang, sacrifié avec celui du Seigneur, dans le même calice ou coupe. Ici surgit une ligne de démarcation très nette, non seulement entre les croyants et ceux qui ne le sont pas, mais entre ceux qui sont consacrés et ceux qui ne le sont pas. Cependant il appartient à chacun de déterminer pour son propre compte de quel côté de la ligne il croit se tenir, tant que sa conduite extérieure ne dément pas ce qu'il prétend être. Personne n'a le droit de juger autrui. L'Eglise elle-même n'a pas le droit de juger, sauf - comme il a été exposé précédemment - le cas d'espèce soumis à son jugement dans les formes prescrites. Autrement dit, les anciens ou représentants de l'Eglise doivent expliquer aux participants les conditions à réaliser, savoir : (1) la foi dans le sang de Christ et (2) la consécration jusqu'à la mort, au Seigneur et à son service. Ils doivent inviter tous ceux qui se trouvent dans ces dispositions d'esprit à rappeler la mort du Seigneur et leur propre mort avec Lui. Il importe d'éviter, à propos de cette commémoration, toute forme ou apparence même de sectarisme. Il convient au contraire d'accepter avec bienveillance tous ceux qui se proposent de prendre part aux emblèmes, quelle que soit la confession à laquelle ils appartiennent, même s'ils ne sont pas d'accord sur d'autres questions, dès l'instant qu'ils le sont sur les vérités fondamentales : la rédemption par le sang de Christ et la consécration complète jusqu'à la mort sur la base de cette justification.

Le moment est venu cependant de jeter un coup d'oeil sur la déclaration de l'apôtre : *« C'est pourquoi celui qui mangera ce pain ou boira la coupe du Seigneur indignement sera coupable envers le corps et le sang du Seigneur. Que chacun donc s'examine soi-même et qu'ainsi il mange du pain et boive de la coupe. Car celui qui mange et boit indignement sans discerner le corps du Seigneur, mange et boit un jugement contre lui-même. »* - 1 Corinthiens 11 : 27 à 29.

L'avertissement de l'apôtre paraît viser ici une certaine célébration peu sérieuse de la Commémoration ou Sainte Cène, qui en aurait fait une fête où l'on y aurait même invité des personnes tout à fait étrangères à l'idée chrétienne. C'est une fête en effet, mais une fête d'un genre particulier. C'est une Commémoration solennelle qui n'intéresse que les membres du « Corps » ou Famille du Seigneur. Celui qui ne discernerait pas cela, celui qui ne discernerait pas que le Pain représente la chair de Jésus et que la Coupe représente son sang, encourrait - en y prenant part non pas la « damnation » comme certaines versions semblent le donner à entendre - mais un jugement devant le Seigneur et aussi un jugement dans sa propre conscience. Ainsi donc que chacun, avant de participer à la Commémoration s'interroge lui-même, si oui ou non il croit et se confie dans le corps rompu et le sang versé de Christ pour servir de rançon ; et, en second lieu, si oui ou non il a consacré tout son être pour faire partie de ce « corps » ou phalange unique.

Ayant discuté de ceux qui avaient accès à la table du Seigneur et de ceux qui en étaient exclus, nous pouvons maintenant mieux comprendre que tout véritable membre de l'Ecclesia a le droit de participer à la Commémoration, à moins que ce droit ne lui ait été contesté et enlevé par une action publique de l'Eglise prise dans son ensemble et conformément aux règles données par le Seigneur (Matthieu 18 : 15 à 17). Tous les chrétiens véritables pourront donc célébrer la Pâque chrétienne ; bien plus, ils auront à coeur de la célébrer et de se conformer à cette ultime parole du Maître : « Mangez-en tous ; buvez-en tous ». Ils sentiront en eux-mêmes qu'à moins de manger la chair du Fils de l'Homme et de boire son sang, ils ne peuvent avoir la moindre vie en eux. Et non seulement cela, mais si, dans leur esprit et dans leur coeur, ils prennent part, jour après jour, réellement, aux mérites du sacrifice du Seigneur, ils seront heureux d'user du privilège de le confesser devant les hommes et devant Dieu.